

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Réglementation 91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1

Nom du produit : **RENOX NETTOYANT JANTES (pulvérisateur)**

Remplace la version de 07/00

N°FDS : 999-167247-0108

Date : 15/01/08

Page 1 sur 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

- Nom du produit : **RENOX NETTOYANT JANTES**

- Codes produits : **167247**

- Utilisation commerciale : Produit de nettoyage des jantes (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

- Code emballer : 49099B

- Fournisseur : **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : a.quemener@accor-lubrifiants.com

- N° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
A27252751	27252-75-1		POLYETHOXYETHER D ALCOOL GRAS	Xi	R41	0 <= x % < 2.5

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Réglementation 91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1

Nom du produit : **RENOX NETTOYANT JANTES (pulvérisateur)**

Remplace la version de 07/00

N°FDS : 999-167247-0108

Date : 15/01/08

Page 2 sur 6

Autres données :

Possibles sensation d'irritations cutanées par contacts prolongés ou répétés.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Transporter le patient à l'air libre au repos

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Consulter un dermatologue si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Eau en grandes quantités

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Port de gants, lunettes et éventuellement de masque autonome

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Réglementation 91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1

Nom du produit : **RENOX NETTOYANT JANTES (pulvérisateur)**

Remplace la version de 07/00

N°FDS : 999-167247-0108

Date : 15/01/08

Page 3 sur 6

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux
Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Eviter l'inhalation des vapeurs

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION

Equipements et procédures recommandés :

Port de gants et lunettes recommandé.
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver hors de portée des personnes non averties, dans un local ne comportant pas de produits alimentaires y compris pour animaux.
Stocker à l'abri du gel.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Protection respiratoire : Eviter toute inhalation du brouillard.

Protection des mains : port de gants conseillé si contacts fréquents ou prolongés

Protection des yeux et du visage : Port de lunettes conseillé si risque de projections

Protection de la peau : Eviter tout contact avec la peau ou les yeux. Si contact, se laver immédiatement à l'eau pendant 10mm

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Base faible.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.
Point/intervalle d'ébullition : 100 °C.
Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair > 60°C.
Pression de vapeur : inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité : = 1
Hydrosolubilité : Diluable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Réglementation 91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1

Nom du produit : **RENOX NETTOYANT JANTES (pulvérisateur)**

Remplace la version de 07/00

N°FDS : 999-167247-0108

Date : 15/01/08

Page 4 sur 6

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : 300 °C.

Point/intervalle de décomposition : 250 °C.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Craint le gel.

Matières à éviter :

OXYDANTS FORTS

ACIDES FORTS

Produits de décomposition dangereux :

DERIVES TOXIQUES TEL QUÉ LES OXYDES DE CARBONE

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'exposition par inhalation :

Une inhalation très importante peut être la cause de nausées et d'irritation des muqueuses

En cas d'ingestion :

L'ingestion accidentelle est suivi de douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques, avec risques de vomissements.

Risque d'étouffement par la mousse.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent provoquer des irritations.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations avec risque de lésions, si une décontamination immédiate n'est pas effectuée.

-

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Autres effets nocifs:

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux résiduaires ou superficielles.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

Déchets:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Réglementation 91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1

Nom du produit : **RENOX NETTOYANT JANTES (pulvérisateur)**

Remplace la version de 07/00

N°FDS : 999-167247-0108

Date : 15/01/08

Page 5 sur 6

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 23 Ne pas respirer les vapeurs

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Dispositions particulières :

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 100 m3) Régime A et Rayon d'affichage de

2 km - en (Quantité > 10 m3) mais (Quantité <= 100 m3) Régime D.

Liquide inflammables (Fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et ses dérivés, désulfuration) : N°1431 => Régime A et Rayon d'affichage de 3 km.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

TABLEAU 84 DES MALADIES PROFESSIONNELLES

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Réglementation 91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1

Nom du produit : **RENOX NETTOYANT JANTES (pulvérisateur)**

Remplace la version de 07/00

N°FDS : 999-167247-0108

Date : 15/01/08

Page 6 sur 6

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : NTA (acide nitrilotriacétique) et sels

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.